



VILLE DE LAROQUE D'OLMES **COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 Avril 2011

L'an deux mille onze et le dix neuf avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POMA Christian, Maire.

PRESENTS

Mesdames : Nadine FRANCIONI, Jenny SOLANS, Denise CLANET, Dominique GRACIA, Michèle LASSERRE, Pierrette GARCIA

Et Messieurs : Jean-Charles SUTRA, Jean-Paul ARRICASTRES, Georges AUTHIE, Gérard SAINT PASTOU, Christian POMA, Jean-Michel VIVANCOS, Bernard RUBIO, Laurent GRACIA, Michel SANNAC, Mattéo RINALDI, Jean-Claude GARCIA

Secrétaire de séance : Dominique GRACIA

Absents : Hélène ROLDAN, François FOURTALIN, Ali MERABET, Jean-Michel MACCARIO

Procurations : Erminie RUIZ à Nadine FRANCIONI

➤ **Autorisation au Maire à saisir le Tribunal Administratif contre le Conseil Général et le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement**

Dans le cadre du désaccord qui subsiste entre la commune et le Conseil général, d'une part, et le SMDEA, d'autre part, concernant respectivement le versement de la subvention allouée aux communes pour les travaux d'extension de réseau d'assainissement et les modalités de facturation des rejets communaux dans le réseau assainissement, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à saisir un avocat pour représenter la commune devant le juge compétent (Tribunal administratif).

P : 18 C : A :

➤ **Définition du régime indemnitaire du poste d'attaché destiné à occuper les fonctions de Directeur Général des Services**

Vu l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret 91-875 du 6 septembre 1991 ;

Vu la délibération du Conseil en date du 1er février 2011, portant création d'un poste d'Attaché territorial ;

Le Maire propose de définir le régime indemnitaire du poste d'Attaché créé par délibération en date du 1er février 2011, en vu du détachement de l'agent sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services à l'issue de sa période de stage comme suit :

-IEMP prévue par le décret 97-1223 du 26 décembre 1997 selon le montant annuel de référence prévu par l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997 modifié, affecté d'un coefficient 4.

-IFTS prévue par le décret 2003-63 du 14 janvier 2002 selon le taux annuel de référence prévu par l'arrêté du 14 janvier 2002 modifié, affecté d'un coefficient 4.

P : 15 C : A : 3

➤ **Autorisation au Maire à signer la convention avec la Fédération régionale des MJC**

Le Maire propose au Conseil de reprendre convention avec la Fédération régionale des MJC. Cela permettra de sécuriser le poste de l'animatrice MJC sans qu'il y ait de surcoût par rapport à ce qu'il est prévu de verser à la MJC pour le financement du même poste.

P : 17 C : A : 1

➤ **Autorisation au Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la MJC de Laroque d'Olmes**

Dans le cadre de la réorganisation des liens de la commune avec la Fédération régionale et la MJC, il est nécessaire de signer un avenant à la convention d'objectif et de moyens avec la MJC de Laroque d'Olmes.

P : 18 C : A :

➤ **Vente d'une parcelle à Mme DIEUZAIDE**

Le Maire rappelle au Conseil que Madame DIEUZAIDE Josette souhaite se rendre acquéreur de la parcelle qui jouxte sa propriété. Il conviendrait ainsi de lui céder cette parcelle. Mme DIEUZAIDE s'acquittera d'un prix de vente de 300 € payable en 3 fois.

P : 18 C : A :

Fin de séance à 22H00

Le Maire
Christian POMA